

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Janvier 2020

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
14	12	14	

Date de convocation :  
03/01/2020..

L'an 2020, le 08 Janvier à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Le Gault Saint Denis s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame La Maire, Valérie DI LUCCA en session ordinaire.

**Présents :** Mme DI LUCCA Valérie, Maire, M. FOUCHER Jean-Luc, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M.GOUSSARD Alain, , Mme LELIARD Sabrina, M.MESLARD Philippe, M.CHERAMY Damien, M.WISSOCQ Eric, M.MOREAU Benoist, Mme JUTEAU Gisèle, M.DARMIGNY Bertrand, M.COLLARD Sylvain.

**Absent avec pouvoir :** M.PAILLEAU Stéphane donne pouvoir à Monsieur COLLARD, M.BESNARD Xavier donne pouvoir à M. FOUCHER Jean-Luc.

**A été nommée secrétaire :** Monsieur Benoist MOREAU

Ouverture de la séance à 19h30,

Madame Le Maire et le Conseil Municipal observe une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Roland PAILLEAU, Maire honoraire de la Commune, décédé le 04 janvier 2020.

### Approbation du compte-rendu de séance du 19/12/2019

Madame Le Maire propose au conseil municipal de s'exprimer concernant le compte-rendu de la séance du 19/12/2019, pas de remarques.

Il est proposé d'adopter le compte-rendu et de l' annexer au registre.

Le conseil municipal ADOPTE le compte-rendu à l'unanimité.

<b>POUR :14</b>	<b>CONTRE :0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
-----------------	------------------	-----------------------

Madame Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la clôture du Budget annexe EAU.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

### 01/2020 : Clôture du Budget Eau- Assainissement

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes du Bonnevalais au 1 er janvier 2020, le budget Annexe Eau- Assainissement peut être clôturé.

**La clôture du Budget Annexe est fixée au 31/12/2019 et la réintégration des écritures dans le Budget principal au 1er janvier 2020.**

**La commune votera le compte administratif 2019 dès que les opérations de réintégration auront été constatées au niveau de la Trésorerie et que le compte de gestion aura été édité.**



							0
Le Gault Saint-Denis	CRCA	Réfection Réseau EP impasse des bûcherons	83329661213	15 000	totale	30/11/2019	58103.71
Le Gault Saint-Denis	CRCA	Réhabilitation du château d'eau	48355404801	25 900	totale	01/09/2019	5105.98
Le Gault Saint-Denis	CRCA	Adduction Eau Chauffours	77897855163	12 000	totale	02/12/2019	2035.74

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité, le transfert juridique des emprunts mentionnés ci-dessus à la Communauté de Communes du Bonnevalais à compter du 01 janvier 2020 et AUTORISE Madame Le Maire a signé tous les documents relatifs à ce transfert.

<u>POUR :14</u>	<u>CONTRE :0</u>	<u>ABSTENTION : 0</u>
-----------------	------------------	-----------------------

**04/2020 : Modalités financières de fin d'année pour la prise de compétence EAU par la Communauté de Communes du Bonnevalais.**

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 02 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 portant sur la modification statutaire de la Communauté de Communes,

Considérant qu'au 1er janvier 2020 la Communauté de Communes du Bonnevalais prend la compétence EAU,

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire le 12 décembre 2019 portant sur les modalités financières de fin d'année,

Madame le Maire expose que, **la relève des compteurs ayant été arrêtée au 31 octobre 2019 dans chaque commune membre de la Communauté de Communes, les mois de novembre et décembre 2019 seront relevés pour le compte de la Communauté de Communes.**

**Par conséquent, la Communauté de Communes reversera à chaque commune les 2/12 sur la consommation eau du CA2019. Les taxes (Agence de l'eau, FSIREP...) seront, quant à elles, à régler par les communes pour les mois de novembre et décembre 2019.**

**Après avoir pris connaissance de l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les modalités ci-dessus.**

<u>POUR :14</u>	<u>CONTRE :0</u>	<u>ABSTENTION : 0</u>
-----------------	------------------	-----------------------

**05/2020 : Travaux de réhabilitation de la Boulangerie**

La commune s'est engagée dans la réhabilitation de la Boulangerie communale afin de préserver le dernier commerce de la commune ; une réhabilitation des espaces intérieurs ( agrandissement de l'Espace de vente, création d'un atelier pâtisserie, rénovation énergétique et électrique...).

Dans ce cadre, Madame le Maire expose que le dossier concernant la subvention au titre du Contrat Régional de solidarité territoriale du Pays Dunois doit être renouvelée avant le 18 janvier 2020,La demande initiale se basait sur l'estimation du CAUE et permettait de solliciter une subvention de 27781.00 €.

Madame le Maire rappelle la décomposition finale des lots pour les travaux de réhabilitation de la Boulangerie de la Commune conformément au marché et aux actes d'engagement signés.

LOTS	Désignation	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
	Architecte		15660	18 792
1	Gros œuvre	DAZARD Joel	43299	51 958.80
4	Menuiseries extérieures	MTB	13 336.08	16 003.30
5	Menuiseries intérieures	Durand	10794.04	12 952.85
6	Isolations-cloisons	BEZAULT	17 042.00	20 450.40
7	Revêtements sols	CERETTI SAS	12 155.81	14 586.97
8	Plomberie	Hydro Confort	23 023.20	27 627.84
9	Electricité	L.T.E	23 962.42	28 754.90
10	Peinture	DUBOIS	8 523.68	10 228.42
11	V.R.D	CAGE Terrassement	15338	18 406.20
12	Désamiantage	Chartres Amiante	16 800.00	20 160
			199934.23	239 922

Le plan de financement se présente comme suit :

Plan de financement CRST :				
Dépenses		Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de construction ou de réhabilitation		184 274	Région CRST	33600
			DETR	96303
Honoraires de maîtrise d'œuvre		15660	FDI	30000
			Autofinancement	40031
		199 934		199934

Le conseil municipal SOLLICITE une subvention de 33 600.00 € auprès du Conseil Régional Centre Val de Loire dans le cadre du CRST du Pays Dunois.

VALIDE une participation de 500.00 € au Pays Dunois pour l'accompagnement à la constitution et au suivi des demandes de subvention concernant le CRST.

Le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire, à signer toutes les pièces relatives à ces décisions et à ce dossier.

<u>POUR :14</u>	<u>CONTRE :0</u>	<u>ABSTENTION : 0</u>
<b>06/2020 : Demande de subvention au titre de la DETR: Aménagement de l'espace Bureau/ Repos et Aménagements extérieurs de la Boulangerie Communale</b>		

Madame le Maire expose qu'après avoir réhabilité l'espace Vente et fabrication de la Boulangerie, il convient d'une part d'aménager les espaces Bureau et repos afin d'améliorer le confort des personnels de la Boulangerie et d'autre part, de procéder à l'aménagement paysager extérieur avec des accès facilités, un espace de convivialité et un espace parking sécurisé ;

Madame le Maire présente la décomposition des travaux nécessaires :

TRAVAUX	Montant HT
Menuiseries extérieures	2 730.21
Revêtements sols	2 167.35
Plomberie	3 421.09
Électricité	1 000.00
Aménagements extérieurs	24535.1
Toiture : réparation toiture	2776.32
<b>TOTAL</b>	<b>36 630.07</b>

Le plan de financement se présente comme suit :

Plan de financement DETR				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	
Travaux de construction ou de réhabilitation	36 630	DETR	<b>18 315</b>	
		FDI	10 989	
		Autofinancement	7 326	
	36 630		36 630	

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré **AUTORISE** à l'unanimité, Madame le Maire, à signer la demande de subvention au titre de la DETR et tous autres documents s'y afférant.

<u>POUR :14</u>	<u>CONTRE :0</u>	<u>ABSTENTION : 0</u>
-----------------	------------------	-----------------------

**07/2020 : Demande de subvention au titre du FDI - Aménagement de l'espace Bureau/ Repos et Aménagements extérieurs.**

Madame le Maire expose qu'après avoir réhabiliter l'espace Vente et fabrication de la Boulangerie, il convient d'une part d'aménager les espaces Bureau et repos afin d'améliorer le confort des personnels de la Boulangerie et d'autre part, de procéder à l'aménagement paysager extérieur avec des accès facilités, un espace de convivialité et un espace parking sécurisé ;

Madame le Maire présente la décomposition des travaux nécessaires :

TRAVAUX	Montant HT
Menuiseries extérieures	2 730.21
Revêtements sols	2 167.35
Plomberie	3 421.09
Électricité	1 000.00

Aménagements extérieurs	24535.1
Toiture : réparation toiture	2776.32
<b>TOTAL</b>	<b>36 630.07</b>

Le plan de financement se présente comme suit :

Plan de financement FDI :					
Dépenses			Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux de construction ou de réhabilitation			36 630	DETR	<b>18 315</b>
				FDI	<b>10 989</b>
				Autofinancement	7 326
			36 630		36 630

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré **AUTORISE à l'unanimité** Madame le Maire, à signer la demande de subvention au titre du FDI et tous autres documents s'y afférant.

<u>POUR :14</u>	<u>CONTRE :0</u>	<u>ABSTENTION : 0</u>
-----------------	------------------	-----------------------

**08/2020 : Aménagement foncier de Villars**

Depuis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR), l'aménagement foncier rural est défini à l'article L. 121-1 du code rural :

**« L'aménagement foncier rural a pour but d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales ou les documents en tenant lieu.**

Cela suppose une étude d'aménagement qui comporte une analyse de l'état initial du site et de son environnement, notamment paysager, ainsi que toutes recommandations utiles à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.

La commission communale d'aménagement foncier (CCAF) est une autorité administrative qui a pour mission de conduire les opérations d'aménagement.

Elle est composée du maire de la commune concernée, d'exploitants, de propriétaires, de personnes qualifiées en matière de faune, flore et de la protection de la nature (plus communément appelées PQPN), de fonctionnaires... Elle est présidée par un commissaire enquêteur.

Lorsque l'aménagement foncier concerne le territoire de plusieurs communes limitrophes, les terres peuvent être comprises dans un même périmètre d'aménagement foncier : dans ce cas le conseil général peut créer une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) dotée des mêmes pouvoirs que la CCAF.

Considérant la demande du Président du Conseil Départemental en date du 06 décembre 2019 qui sollicite l'avis du Conseil Municipal de la Commune du Gault Saint-Denis sur le mode d'aménagement foncier et le périmètre correspondant, conformément à l'article L 121-14 II du Code rural et de la pêche maritime ;

Considérant l'avis favorable de la commission communale d'aménagement foncier de VILLARS sur la réalisation d'un second aménagement foncier du 26 novembre 2019,

Le conseil municipal, après avoir étudié la cartographie concernée et après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- d'émettre un avis favorable à l'aménagement foncier sur le périmètre retenu par la commission communale d'aménagement foncier de VILLARS le 26 novembre 2019.

<u>POUR</u> :14	<u>CONTRE</u> :0	<u>ABSTENTION</u> : 0
-----------------	------------------	-----------------------

#### **09/2020 : Redevance d'occupation du domaine public : chantiers et travaux**

Délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s).

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

<u>POUR</u> :14	<u>CONTRE</u> :0	<u>ABSTENTION</u> : 0
-----------------	------------------	-----------------------

### **Questions diverses**

- Distribution Chocolats : le Conseil Municipal prévoit la distribution des chocolats pour les aînés n'ayant pu se rendre au repas du 23/11/2019 avant le 15/01/2020

- Point Boulangerie : Monsieur MESLARD résume les avancées des travaux de réhabilitation de la boulangerie :

-Réunion de chantier avec les artisans et les boulangers pour une bonne coordination : l'électricien a proposé (dans l'attente de la pose des appareils de chauffage sur tout le rez de chaussée) de mettre un chauffage d'appoint, les exploitants de la boulangerie mettront si nécessaire du matériel leur appartenant ; le 20/01 démarrage des travaux pour la création de l'espace pâtisserie, déménagement prévu des appareils en place le vendredi 17/01 avec l'aide des élus disponibles ; fermeture de la boulangerie pendant les vacances de février (congés annuels des boulangers) pour pose des sols de l'espace pâtisserie ; pose d'un paillason encastré : impossible car c'est interdit par la commission de

sécurité, les boulangers peuvent mettre en place un paillason extérieur (type grattoir) qui peut être toléré jusqu'à ce que les aménagements extérieurs soient faits.

- Point recrutement agent en remplacement Technique jusqu'au 31/03/2020 : un annonce pôle emploi va être publiée pour un poste de remplacement du 01/02/2020 au 31/03/2020 pour un agent espace vert (contrat de 20h/semaine).

- Point d'information Unité de méthanisation: Madame Le Maire a rencontré le directeur de la coopérative de Bonneval en charge du projet ; Monsieur Moreau apporte des éléments concernant ce projet d'usine de méthanisation porté par la coopérative agricole de Bonneval : c'est un projet collectif associant différents exploitants ; le contrat a été signé en 2019 et le projet devrait être opérationnel en 2022. Ce projet prévoit le traitement de 11000 tonnes de matières. Vu cette capacité, ce projet ne fait pas l'objet d'une enquête publique.

Il rayonnera sur 10 à 15 km autour de Bois de Feugères ; Monsieur Moreau a pu visiter des projets de même type et indique que les nuisances olfactives ne sont plus présentes avec les dernières modernisation.

Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la capacité des voiries à absorber ce trafic supplémentaire (augmentation du nombre de poids-lourds, usure des voiries, ...) ; des dispositions en matière de traversée du bourg devront probablement être envisagées.

Des éléments complémentaires seront fournis au Conseil Municipal au fur et à mesure des informations qui seront transmises par les porteurs de projet.

- Eclairage public : après plusieurs jours de dysfonctionnement, les éclairages publics ont été vérifié par Territoires d'énergie, une horloge était défectueuse à Plancheville et ne mémorisait plus les plages horaires programmées, et la lentille de calcul de luminosité a été changée place de la mairie.

- But de foot: Monsieur Darmigny demande à ce que les buts de foot soient changés sur le stade, contact va être pris avec la fédération pour les normes en vigueur et éventuellement les aides financières envisageables.

- Plancheville : prévoir peinture réfléchissante sur le terre plein pour la visibilité.